

DOC. DE LA SESSION No 174

condamné pour n'avoir pas réussi à en choisir un qui pût mettre fin aux divisions de partis. Dans mon rapport à Votre Excellence, en date du 15 mai dernier, je mentionnais le fait que le développement rapide de la population, des conditions nouvelles et d'autres circonstances avaient eu pour effet de troubler la politique de la province. La complète désagrégation des anciens partis a été clairement démontrée par les récentes élections. Le gouvernement Semlin ayant entièrement perdu la confiance du pays, il était néanmoins impossible, vu les conditions politiques particulières existantes, de choisir une chef qui eût incontestablement commandé cette confiance. Cette tâche sera probablement encore aussi difficile maintenant. M. Wilson et M. McIntosh, que l'on regardait comme des chefs influents, ont été défaits et, autant qu'on peut en juger, n'ont pas aujourd'hui d'adhérents. Il se peut que quelqu'autre député, non encore indiqué, réussisse à unir les différentes factions opposées à M. Martin, ou du moins un groupe suffisant pour maintenir un gouvernement. Mais, à tout événement, le peuple ne me demandera pas de rappeler le ministère Semlin que j'ai renvoyé, ni aucun de ses membres, vu que nul d'entre eux n'a été élu; ce qui, je le soumets encore respectueusement, comporte une ratification entière et complète par le peuple de mon acte en révoquant mes ministres.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence l'obéissant serviteur,

THOS. R. MCINNES,

Lieutenant-gouverneur.

(Télégramme.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 18 juin 1900.

E. T. W. PEARSE,

Kamloops, C.-B.

Le Gouverneur général me charge d'accuser réception de votre télégramme du 16 courant, que Son Excellence a transmis à ses ministres.

Major L. G. DRUMMOND,

Secrétaire du Gouverneur général.

(Télégramme.)

KAMLOOPS, C.-B., 16-17 juin 1900.

A Son Excellence le Gouverneur général,

Ottawa.

Reçu instruction de vous envoyer copie du télégramme de la Chambre de commerce de Rossland, auquel le conseil de cette Chambre de commerce a répondu "oui". "Voulez-vous vous joindre à la Chambre de commerce de Rossland dans l'envoi au gouvernement fédéral d'un protêt énergique contre le maintien en fonction du lieutenant-gouverneur McInnes et demandant sa révocation immédiate parce que sa continuation en charge est une menace pour la prospérité de la province".

E. T. W. PEARSE,

Sec. Chambre de commerce de l'intérieur, C.-B.

CHAMBRE DE COMMERCE DE L'INTÉRIEUR,

KAMLOOPS, B.-C., 17 juin 1900.

A Son Excellence le Gouverneur général en conseil,

Ottawa, Ont.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,—A une assemblée spéciale du conseil de la Chambre de commerce de l'intérieur de la Colombie-Britannique, tenue hier après-midi, j'ai reçu